

**Nombre d'actions mises à la disposition du public :** 1 242 000 actions anciennes qui seront cédées par les actionnaires actuels, représentant 11,26% du capital après réalisation de l'introduction et 828 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, représentant 7,51% du capital après augmentation. Au total, l'offre porte sur 2 070 000 actions soit 18,77% du capital après réalisation de l'opération.

**Valeur nominale :** 1 dinar

**Prix d'émission des actions nouvelles et anciennes :** 5,800 dinars, soit une valeur nominale de 1 dinar et une prime d'émission de 4,800 dinars

**Montant de l'opération :** 12 006 000 dinars

**Période de souscription :** du 19 avril au 10 mai 2011 inclus

**Jouissance des actions :** Les actions nouvelles et anciennes porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

**Offre proposée :** une Offre à Prix Ferme qui s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux actions nouvelles et de trois actions anciennes, soit un total de 414 000 quotités offertes réparties comme suit :

Catégories	Part d'allocation	Nombre de quotités	Nombre d'actions allouées		Montant (en dinars)
			Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles	
<b>Catégorie A :</b> OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiel.	20,00%	82 800	248 400	165 600	2 401 200
<b>Catégorie B :</b> Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.	10,00%	41 400	124 200	82 800	1 200 600
<b>Catégorie C :</b> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 251 quotités.	40,00%	165 600	496 800	331 200	4 802 400
<b>Catégorie D :</b> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	20,00%	82 800	248 400	165 600	2 401 200
<b>Catégorie E :</b> Personnel du Groupe TELNET	10,00%	41 400	124 200	82 800	1 200 600
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>414 000</b>	<b>1 242 000</b>	<b>828 000</b>	<b>12 006 000</b>

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 50 actions nouvelles et à 75 actions anciennes, ni supérieur à :

- 0,5% du capital social, soit 11 028 quotités correspondant à 22 056 actions nouvelles et à 33 084 actions anciennes pour les non institutionnels ;
- 5% du capital social, soit 110 280 quotités correspondant à 220 560 actions nouvelles et à 330 840 actions anciennes pour les institutionnels.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour les catégories A, B, C et E :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement;

**Pour la catégorie D :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

**Contrat de liquidité :** Portant sur 1 000 000 dinars et 100 000 actions pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de Telnet Holding.